

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

**N° VA\_DEL2024\_157**

**Objet : Budget supplémentaire 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Farid OUKAID, Mariam DEDEKEN, Charlene MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu les articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° VA\_DEL2024\_27 du 9 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° VA\_DEL2024\_79 du 25 juin 2024 approuvant le compte administratif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération n° VA\_DEL2024\_80 du 25 juin 2024 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

Vu le rapport joint et le document budgétaire correspondant présenté selon le cadre prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Après avis de la Commission Plénière du jeudi 17 octobre 2024, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'adopter le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2024 équilibré à 5 167 286,99 € en section de fonctionnement et 19 003 163,68 € en section d'investissement ;**
- d'attribuer au Centre communal d'action sociale de la Ville une subvention de 326 219 €.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTÉ, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON, Vincent LOISEAU, Hélène HARDY s'étant abstenus.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206567-DE-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024



## **Budget ville – Budget supplémentaire 2024**

### **Rapport de présentation**

Le budget supplémentaire qui est une décision modificative particulière du budget primitif, répond à plusieurs objectifs.

En premier lieu il a pour but l'inscription comptable des résultats antérieurs et des reports de crédits.

Il permet par ailleurs de mettre à jour les ouvertures de crédits en fonction d'informations reçues et d'événements intervenus depuis le vote du budget primitif.

Il autorise enfin des virements de crédits entre chapitres nécessaires à la réalisation des opérations décidées, mais n'a pas pour vocation d'inscrire de nouvelles opérations, sauf urgence ou imprévus non identifiés lors de l'élaboration du budget primitif.

Le budget supplémentaire 2024 reste fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de l'adoption du budget primitif 2024 et s'inscrit dans la politique générale de la commune.

## 1) Inscription des résultats antérieurs et des restes à réaliser

Le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° VA\_DEL2024\_80 du 25 juin 2024, l'affectation du résultat de l'exercice 2023 dans les conditions ci-dessous :

- Le résultat définitif de la section de fonctionnement au terme de l'exercice 2023 s'élève à **14 318 376,02 €**.
- Le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de **4 200 165,61 €**. Cette somme est reportée au compte 001 en dépenses.
- Le solde des restes à réaliser est déficitaire de **5 748 676,75 €**, ce qui porte le besoin de financement en investissement à 9 948 842,03 €.
- L'équilibre de la section d'investissement conduit donc à affecter la somme de **9 948 842,03 €** au compte 1068 afin de couvrir ce besoin de financement.

Le résultat disponible pour le financement du budget supplémentaire est de **4 369 533,99 €**, inscrits au compte 002, en recettes de fonctionnement.

Rappel du compte administratif 2023 :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats et titres émis	99 702 634,37 €	107 154 813,25 €
Résultat de l'exercice		7 452 178,88 €
Résultat reporté		6 866 197,14 €
<b>Total réalisé</b>	<b>99 702 634,37 €</b>	<b>114 021 010,39 €</b>
<b>Résultat de l'exécution en fonctionnement (Recettes - Dépenses)</b>		<b>14 318 376,02 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Mandats et titres émis	25 298 362,16 €	24 082 927,89 €
Résultat de l'exercice		-1 215 434,27 €
Résultat reporté	2 984 731,34 €	
<b>Total réalisé</b>	<b>28 283 093,50 €</b>	<b>24 082 927,89 €</b>
<b>Résultat de l'exécution en investissement (Recettes - Dépenses)</b>		<b>-4 200 165,61 €</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Restes à réaliser de la section d'investissement</b>	<b>17 009 793,17 €</b>	<b>11 261 116,75 €</b>
<b>Solde net des reports (Recettes - Dépenses)</b>		<b>-5 748 676,42 €</b>
<b>Financement de la section d'investissement</b>		<b>-9 948 842,03 €</b>
<b>Résultat disponible de la section de fonctionnement</b>		<b>4 369 533,99 €</b>

## **2) Ajustements budgétaires proposés pour la section de fonctionnement**

### **2.1. Recettes de fonctionnement**

En-dehors de la reprise de résultat au compte 002 évoquée ci-dessus de 4 369 533,99 €, plusieurs nouvelles recettes sont intégrées au budget supplémentaire pour un montant total de 797 753 €, décomposés comme suit :

2.1.1 Chapitre 73 fiscalité : - 194 589 €

- Rôle supplémentaire (73118) : + 220 446 €

Un encaissement de 220 446 € a été constaté en juin 2024. Le rôle supplémentaire est lié à un contrôle fiscal sur un rôle de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Taxe sur la consommation finale d'électricité (73141) : - 415 035 €.

Le budget primitif 2024 a été estimée à hauteur des recettes 2023. Cependant l'étude du compte administratif 2023 a mis en évidence un changement de la méthode de reversement sur cette année-là, le produit de la taxe a considérablement augmenté par rapport à 2022 (+ 55%), cet effet ne sera pas reconduit sur les années à venir. Les bases envoyées par les services fiscaux confirment la baisse qu'il est proposé d'intégrer.

2.1.2 Chapitre 74 Dotations: + 392 342 €

La notification de la dotation globale de fonctionnement permet de réajuster les crédits à hauteur de +350 289 € décomposés comme suit :

- Dotation forfaitaire des communes +50 734 €
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUC) +250 486 €
- Dotation nationale de péréquation (DNP) + 49 069 €

Une somme supérieure sur le FCTVA de 101 702 €.

Des subventions complémentaires de divers services permettent d'inscrire 30 888 €.

- Enfance jeunesse : la CAF pour le « Pass Colo »( + 9 700 €) et le contrat ville Jeunesse (+ 2 136 €)
- Les aides de l'État : remboursements pour la mise en place du service minimum +10 800 € ainsi que l'organisation des élections législatives +5 572 €. Ou encore une aide de l'ARS liée au projet de co-construction d'un outil ludique pour la santé mentale pour 2 680 €.

Enfin une baisse de 110 537 € a été identifiée sur la compensation par l'État au titre des exonérations de taxes foncières. Cette diminution est liée en partie à l'abattement de 30% sur les bases de taxes foncières dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville soumis à un contrat de ville.

### 2.1.3 Chapitre 77 : les recettes exceptionnelles +500 000 €

Des titres exceptionnels ont été émis au cours du premier semestre 2024. Ils sont liés généralement à des trop versés sur des factures de fluides payées en 2022 et 2023. Les fournisseurs nous ont restitué les sommes dues par le biais d'avoirs.

### 2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses nouvelles réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 732 646 €. Elles intègrent :

- L'ajustement des crédits au chapitre 011 – charges à caractère général 349 930 € :

Un montant total de 282 600 € pour les services d'éclairage public et de propreté urbaine. Les interventions liées aux dépannages et vandalisme, l'augmentation du périmètre de l'éclairage public et des révisions de prix ont conduit à la reconstitution de cette enveloppe budgétaire.

Le service juridique sollicite 23 800 € de crédits supplémentaires dans le cadre de contentieux (EMVA, Sogeres) et de dossiers liés à la protection fonctionnelle.

Le service des sports demande une reconstitution de ses crédits suite aux frais engagés dans le cadre des JO Paris 2024 pour 18 450 €. Et le service de l'État civil pour 2 400 € afin de relier et transmettre certains registres.

- Augmentation des dépenses du chapitre charges de personnel (012)

Une augmentation de 1,7 M€ est demandée, (+ 2.70%) dont 500 à 600 000 € prévus pour l'école de musique (estimatif en raison du montant des indemnités de licenciement non connues à ce jour).

Le besoin de financement résulte également de la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la revalorisation du régime indemnitaire en février, de la reprise du dispositif des emplois aidés (dont 50% compensé par des recettes de fonctionnement au chapitre 013), de la tenue des élections législatives non programmées et de la variation des effectifs.

- Les subventions et contributions obligatoires chapitre 65 (582 716 €)

#### Subventions à caractère sportif (195 000 €).

Comme chaque année, les délibérations d'attribution de subventions complémentaires à certains clubs sportifs sont présentées à l'occasion du vote du budget supplémentaire. Ces subventions sont destinées à leur permettre de lancer la nouvelle année sportive.

Les crédits nouveaux inscrits à ce titre sont de **60 000 €** : 40 000 € pour le HBCV et 20 000 € pour LMRCV.

S'y ajoutent **100 000 €** de subvention complémentaire pour l'ESBVA, dans le cadre de ses missions d'intérêt général.

Une enveloppe complémentaire de 35 000 € est ajoutée afin de réaliser les affectations précédemment votées.

#### Subvention au profit du CCAS (326 219 €)

Le CCAS sollicite une subvention complémentaire de 326 219 € comprenant le Programme de réussite éducative (49 671 €), le dispositif logements de secours (ex association Louise Michel, 36 000 €) ainsi que les subventions d'équilibre de l'Ehpad du Moulin d'Ascq (70 000 €) et une partie du déficit d'exploitation du budget du service des Aides à domicile (170 548 €).

A noter que le CCAS prend sur ses fonds propres le reliquat des déficits d'exploitation des deux budgets annexes énoncés soit 183 260 €.

#### Autres subventions ou contributions obligatoires (27 300 €)

1 300 € pour l'association du Petit Bosquet, 2 000 € pour l'association du Don du sang.

En raison de l'ajustement des effectifs des élèves auprès des écoles privées une augmentation des contributions obligatoires est nécessaire à hauteur 24 000 €.

- Créances admises en non-valeur (6541) et créances éteintes (6542) 34 197 €

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public qui en a la charge. Fin septembre, le comptable a présenté plusieurs listes dont le montant total s'élève à 22 408 €.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrable résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement (ex : liquidation judiciaire), la liste présentée s'élève à 11 789 €.

Aucune provision n'a été faite sur le budget 2024. Par conséquent, il ne peut y avoir de reprise de crédit afin de compenser l'inscription de cette dépense.

- Les dépenses exceptionnelles chapitre 67 +270 000 €

Dans le cadre d'un protocole transactionnel avec la CAF un paiement en deux fois a été proposé à notre partenaire suite à un indu de versement. L'inscription de 270 000 € est proposé et une reprise partielle sur les comptes de provisions (charge constatée sur le BP 2024).

- Opérations équilibrées ou qui s'annulent:

Un projet du service culture en contrat ville intitulé « Vis ma ville », de 25 000 € (5 000 € pris en charge par une diminution des dépenses internes au service), bénéficie d'une participation de l'État de 20 000 €.

		dépenses de fonctionnement	recettes de fonctionnement
011	Contrat ville "vis ma ville: les p'tites bêtes en ville"	20 000 €	
74	Contrat ville "vis ma ville: les p'tites bêtes en ville »		20 000 €
011	Achat d'un outil ludique co-construction d'un outil ludique pour la santé mentale	2 680 €	
74	Subvention de l'ARS sur le projet de co-construction		2 680 €

### Récapitulatif par chapitre de la section de fonctionnement

Chapitres Dépenses		Chapitres Recettes	
011 – charges à caractère général	349 930	70 – produits des services et du domaine	0
012 – charges de personnel	1 700 000	73 – Impôts et taxes	-194 589
65 – autres charges de gestion courante	582 716	74 – dotations et participations	392 342
67 – charges exceptionnelles	270 000	75 – autres produits de gestion courante	0
68 – dotations, provisions	- 170 000	77 – produits exceptionnels	500 000
		78 – reprises de provisions	0
014 - atténuation de produits		013 – atténuations de charges	100 000
Total des opérations réelles	2 732 646	Total des opérations réelles	797 753,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 042	50 000		
		002 - Résultat reporté	4 369 533,99
Virement à la section d'investissement	2 384 640,99		
<b>total global</b>	<b>5 167 286,99</b>		<b>5 167 286,99</b>

### 3) Ajustements budgétaires proposés pour la section d'investissement

Hors reprise du solde d'investissement, de l'affectation au 1068, des restes à réaliser et de l'ajustement sur le niveau de l'emprunt, les dépenses nouvelles en investissement représentent une réduction de 2 306 795,10 €.



### 3.1 – Recettes d'investissement

- FCTVA : 114 354 €
- Subventions reçues : 437 820 €

Les recettes nouvelles inscrites au budget supplémentaire correspondent

- État – DPV 2024 – rénovation couverture et étanchéité Maternelle Saint-Exupéry = 166 667 €
- Etat – DPV 2024 – réaménagement cour école T Lautrec = 135 101 €
- Agence nationale du sport – cours d'écoles actives et sportives T Lautrec La Fontaine – 6 700 €
- CAF – matériel et équipement petite enfance – 9 952,50 €
- Agence de l'eau – Rose des Vents – travaux biodiversité – 18 600 €
- Département du Nord – FOS tennis – travaux de réhabilitation et mise en conformité – 100 800 €.

- Cessions 180 000 €

La Vente du 29 rue de Wasquehal interviendra (délibération du 25 juin 2024) d'ici la fin d'année.

### 3.2 – Dépenses d'investissement

L'étude des opérations en cours amène des ajustements aux crédits détaillés 1 en annexe.

### 3.3 - Ajustement du niveau de l'emprunt 2024

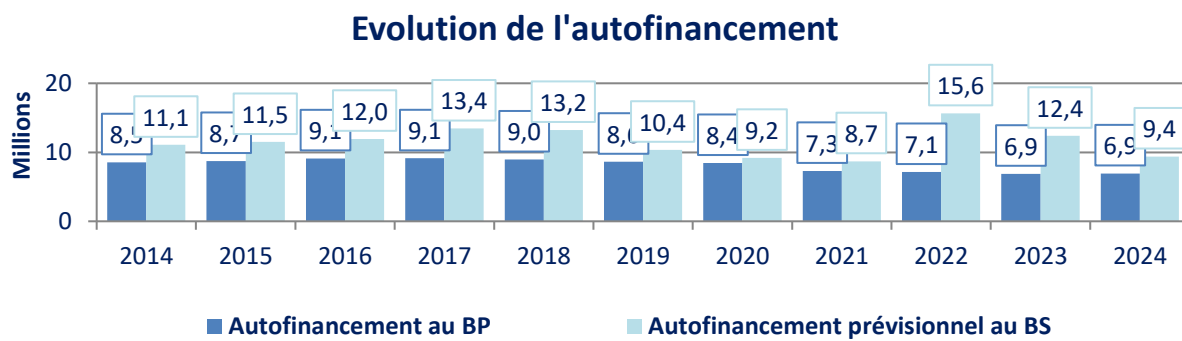
L'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2024 s'élève à 22 707 985 €. Compte tenu de la reprise de résultat et des inscriptions nouvelles au budget supplémentaire, cet emprunt peut être diminué de 5 473 610,09 € soit un nouveau montant d'emprunt estimé de 17 234 374,91 €.

### Récapitulatif par chapitre de la section d'investissement

Chapitres Dépenses		Chapitres Recettes	
001 – Solde d'exécution reporté	4 200 165,61	1068 – excédents de fonctionnement capitalisé	9 948 842,03
Restes à réaliser	17 009 793,17	Restes à réaliser	11 261 116,75
204 – subventions d'équipement versées	- 20 000,00	10222- FCTVA	114 354,00
20 – immobilisations incorporelles	- 12 686,50	13 – subventions d'investissement	437 820,00
21 – immobilisations corporelles	- 1 661 238,17	16 – emprunts	- 5 473 610,09
23 – immobilisations en cours	- 668 370,43	024- Cession	180 000,00
Opérations	55 500,00		
Total des opérations réelles	18 903 163,68	Total des opérations réelles	16 468 522,69
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section – chapitre 041	100 000	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section – chapitre 041	100 000,00
		Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 040	50 000,00
		Virement de la section de fonctionnement - 021	2 384 640,99
<b>total global</b>	<b>19 003 163,68</b>	<b>total global</b>	<b>19 003 163,68</b>

#### 4) Autofinancement

L'autofinancement en 2024 s'élève à 9,4 M€ après BS.



Annexe 1 :

- Crédits à réaffecter du chapitre 204 au chapitre 23 :

	Article Nat.	Fonction	opération de l'équipement	objet	Virement interne	crédits à restituer	
d i r e c t i o n	2031	312	ARCHEO	CE projet reconstruction maison néolithique		20 032,00	
	2031	213	GSCEZA	mise en conformité étage (ascenseur), création préau et travaux patrimoniaux	20 000,00		
	2031	213	GSBOSS	projet de réhabilitation		15 000,00	
	2031	213	GSCHOP	études pour tx futurs (PMR/sanitaires)	20 000,00		
	21311	020	DIGABR	reconfiguration accueil		21 617,84	
	21312	213	GSCALM	rénovation sols		8 574,56	
	21312	4221	PEVINCI	alarme		309,91	
	21312	213	GSCAMU	rénovation sols		3 391,00	
	21312	331	CACORN	rénov. couverture - création GTC	15 000,00		
	21314	321	SPESUM2	rénovation chauffage		60 388,00	
	21314	314	DIMASS	rénovation éclairage		37 154,10	
	21314	321	SPRAME	alarme		1 228,80	
	21314	321	SPBLAS	alarme		128,80	
	21314	323	SPTRIO	Solarium	45 000,00		
	21314	325	SPVOIL	alarme		63,96	
	21314	322	SPJJAC	alarme		305,20	
	21318	023	SFDEQU	séparation des réseaux chauff		6 416,00	
	21318	511	LFHAIN	rénov. Toiture et chéneaux	30 000,00		
	21318	30	ASPCHA	alarme	68 000,00		
	2138	020	EGASCQ	rénov. Parements intérieurs	30 000,00		
	21848	4221	PEVALE	travaux PMI	40 000,00		
	b à t i	2313	020	BUHDVI	rénov. Pignons		168 874,09
		2313	213	GSEXUP	rénov. Couverture		246 421,60
2313		213	GSCHOP	rénov. Couverture		124 789,17	
2313		213	GSCCHAT	Rénov. Travées lamellés collés		58 285,57	
2313		313	BITILL	réaménagement ex logement pour le personnel		80 000,00	
				<b>sous-total 1</b>	<b>268 000,00</b>	<b>852 980,60</b>	
d i r e c t i o n	2400	2128	020	ferme Chuffard		15 000,00	
	2400	2128	323	CNB		140 000,00	
	2400	2128	322	stade lemaire		5 000,00	
	2400	2128	845	adap		60 000,00	
	2400	2151	845	rénov. Espaces publics		30 000,00	
	2400	2152	845	ville apaisée		60 000,00	
	2400	2152	845	meublier urbain		30 000,00	
	2510	2031	511	études		10 000,00	
	2510	2128	213	espace biodiversité		20 000,00	
	2510	2128	511	aire jeux fiacres		75 000,00	
	2510	2128	511	aires de jeux		20 000,00	
	2510	2128	511	plan canopée - ilots de chaleur	14 000,00		
	2510	2128	511	adap		60 000,00	
	2510	2128	511	rénov. Clotures		20 000,00	
	2510	2152	511	sondages		859,00	
	2510	2312	511	EV et mobilier urbain (acc MEL)	115 000,00		
	e s p a c e s	2600	2031	512	Assistance marché de performance		7 654,50
		2600	2041511	512	effact réseaux EP (acc. MEL)		20 000,00
2600		2315	512	rénovation réseau EP		120 000,00	
2600		2315	512	travaux d'accompagnement MEL	15 000,00		
2800		2128	025	adap		60 000,00	
				<b>sous-total 2</b>	<b>144 000,00</b>	<b>753 513,50</b>	

	Article Nat.	Fonction	opération de l'équipement	objet	Virement interne	crédits à restituer
f o n c i e r	1110	2111	20	Places station. centre social centre ville		115 200,00
				Rue du Maréchal Joffre (avec frais actes)		175 500,00
				Rue du Maréchal Joffre		186 600,00
				Rue du Maréchal Joffre		356 500,00
				Emprise terrain Canteleu MM252 - 571 m2		11 420,00
				Cellule commerciale Pont de Bois		35 000,00
				escalier place L Blum		1,00
			<b>sous-total 3</b>		<b>880 221,00</b>	
autres	2300	21828	020	véhicules		187 580,00
	3800	2188	020	achat matériel et outillage		100 000,00
			<b>sous-total 4</b>		<b>287 580,00</b>	
			<b>sous-total général hors opérations</b>		<b>412 000,00</b>	<b>2 774 295,10</b>
			<b>Total à inscrire (chap 204 à 23)</b>			<b>-2 362 295,10</b>

- **Crédits sur les chapitres « opérations » :**

Article Nat.	Fonction	Libellé Lib. Serv. Gest.	Virement interne	crédits à restituer
2312	518	grand angle		130 000,00
2313	213	GS J Baker	75 000,00	
2313	213	GS Jean Jaures	50 000,00	
2041511	518	place de la république		
2312	518			60 000,00
2031	845	vidéoprotection	5 000,00	
2128	845		95 000,00	
2031	312	Motte féodale	20 500,00	
		<b>total opérations</b>	<b>245 500,00</b>	<b>190 000,00</b>
		<b>Total à inscrire</b>	<b>55 500,00</b>	